



Commune
de **MARSONNAS**

Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 06/09/2025, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

Présents : ANTOINET Guy, CASANOVA Valérie, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, GADIOLLET Marilyne, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, RIPOUROUX Pascal, VERNOUX Florine.

Excusés : BAR Yoann - BEREZIAT Jean-Louis (décédé) - CANIVET Cathy - COLMARD Grégory - ROMIEU Thérèse - TOLFA Pascale

Pouvoirs : CANIVET Cathy à VERNOUX Florine - COLMARD Grégory à CASANOVA Valérie - TOLFA Pascale à ANTOINET Guy

Quorum : le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Florine VERNOUX

Délibérations :

Requalification des espaces publics convention avec le Département de l'Ain
Borne électrique : adhésion au groupement de commandes et fonds de concours

Ordre du jour :

Ecole & salle des fêtes : bilan des travaux réalisés et réunions de préparation à programmer

Travaux dans le hall d'entrée des logements locatifs 52 route du Sougey

Carrefour de la Léchère : avancement du chantier

Aménagement pour sécuriser l'arrêt du car à Chavannes

Boulangerie : demande d'un local de rangement

Voirie : travaux en cours

Société de chasse : demande de permis de construire d'une zone de stockage

Bois : biens sans maître

Personnel : recrutement et remplacement

Rentrée scolaire

Espaces sans tabac : campagne d'information

Repas communal et du CCAS : organisation

Octobre rose

Dates à retenir : réunion INTERRA, bornage du parking, SIEA éclairage public

Dates des prochains conseils

Le compte-rendu de la séance du 09/07/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

2025.21 : requalification des espaces publics convention avec le Département de l'Ain

La commune de Marsonnas envisage la requalification de ses espaces publics situés au centre du village. Une partie des travaux impacte la RD26, à hauteur de la salle des fêtes et de l'école. Ces aménagements ont pour objectif de sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers. La commune intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux, la Société Publique Locale (SPL) IN TERRA en tant que mandataire du maître d'ouvrage, le Département de l'Ain en tant que gestionnaire de la RD26. L'aménagement consiste en la dépose de 2 coussins, la création d'une place traversante surélevée de type plateau, l'installation de feux tricolores et d'éclairage public, la création de trottoirs en béton désactive, l'aménagement de l'entrée et de la sortie du parking côté Ouest, l'aménagement d'espaces verts, la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées, l'adaptation du dispositif d'assainissement. Afin d'assurer la bonne coordination des travaux, il est proposé que le Département de l'Ain délègue à la commune la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de sa compétence. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée du Département de l'Ain à la commune pour la conduite des travaux décrits dans la convention ; autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre ; précise que la réalisation des travaux sera confiée à la SPL IN TERRA.

Les délibérations pour l'adhésion au groupement de commandes et fonds de concours pour la création d'une borne électrique sur la commune de Marsonnas sont reportées au prochain conseil municipal faute d'éléments suffisants.

Questions diverses

Ecole & salle des fêtes : bilan des travaux réalisés et réunions de préparation à programmer : le changement de toiture de l'école a été réalisé en juillet par l'entreprise Charrion Fils pour un montant de 50 813,48 € TTC. La mairie a perçu une aide de l'État au titre de la DETR pour un montant de 8 469 €. Installation de panneaux photovoltaïques par Bresse Énergies Citoyennes : le raccordement électrique sera effectué par Enedis fin septembre (travaux programmés). Concernant la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de l'école maternelle, les marchés sont en cours de publication. Réponses attendues avant le 26 septembre, entreprises retenues connues mi-octobre. Une réunion d'organisation reste à fixer avec les élus, enseignants et personnels communaux pour anticiper : déménagement, circulation, sécurité pendant les travaux. Les enseignantes ont sollicité l'achat d'un récupérateur d'eau. Le maire propose son installation près de la porte du garage, au fond de la cour (présence d'un regard, pratique en cas de débordement).

Travaux dans le hall d'entrée des logements locatifs 52 route du Sougey : les travaux de réhabilitation de la cage d'escalier (4 logements) sont terminés. Réalisés par Mathieu Raffin et Fabrice Lopez, entrepreneurs locaux.

Carrefour de la Léchère : avancement du chantier : réunions de chantier tous les mardis à 10h30, en présence du chef de chantier et des élus. Retard constaté. Déplacement du portail d'un propriétaire vers la route de la Forêt ; le mur sera démonté, la haie coupée, ainsi que le tilleul. La route de la Forêt reste fermée à la circulation encore quelques semaines.

Sécurisation de l'arrêt du car à Chavannes : des propriétaires, résidant route de Montrevel au lieu-dit Chavannes à Marsonnas, ont sollicité la mairie pour réaliser des aménagements piétons le long de la RD28. Ils mettent en avant la dangerosité de cette route. Ils alertent sur le fait que les enfants du quartier, qui se rendent au collège et lycée, sont obligés de traverser cette RD 28, où la vitesse est limitée à 80km/h, sans passage piéton, avec une visibilité très faible et un arrêt de car non matérialisé et sans abri. La voie concernée étant une route départementale et les aménagements d'une RD étant sous la responsabilité du service des routes du Département de l'Ain, les élus souhaitent que le conseil départemental soit sollicité préalablement par courrier par les habitants.

Boulangerie : demande d'un local de rangement : suite à un contrôle des installations électriques, deux dispositifs différentiels sont à remplacer, les travaux seront effectués. Rodolphe Provens sollicite la commune pour un agrandissement, des précisions lui ont été demandées sur la nécessité de ces locaux. La commune a rédigé un arrêté pour réglementer le parking à l'arrière de l'épicerie et la boulangerie (création d'une zone d'interdiction de se garer et de 5 parkings).

Voirie : travaux en cours : 9 chantiers ont été réalisés en 2025 : entretien des voiries route de la Cloche, de Dommartin, de Bévy, de Nègrefeuille (1 & 2), des Bons, de la Collonges, de la Forêt et de Chazelles.

Société de chasse : demande de permis de construire d'une zone de stockage : la société de chasse a déposé une proposition de permis de construire en mairie (agrandissement du local actuel sur le parking de la pétanque dont 15 m² de container et 36m² de couvrant). Les élus ont accepté la proposition (2 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour), la commune instruira le dossier pour avis au service de l'urbanisme de Grand Bourg Agglomération.

Bois : biens dans maître : une parcelle de bois a été identifiée à Marsonnas suite à l'abattage de bois et semble pourtant être sans propriétaire. Pour que le bien puisse être incorporer dans le patrimoine de la commune, le conseil municipal autorise le maire à procéder aux formalités nécessaires : demande de l'acte de décès du propriétaire connu (l'intéressé doit être décédé depuis plus de 30 ans), état hypothécaire, recherche de succession et ensuite, si toutes les conditions sont réunies, à prendre une délibération pour incorporer le bien dans le patrimoine de la collectivité.

Personnel : recrutement et remplacement : recrutement de 2 personnes pour assurer le remplacement de la responsable de la garderie à partir du 16 septembre pour une durée d'un mois environ.

Rentrée scolaire : journée scolaire du sport le 17 septembre ; exercice incendie de l'école le 22 septembre à 9h30 ; plusieurs stagiaires seront accueillies durant l'année, semaine du goût du 13 au 17 octobre, thème les aromates ; marché de Noël à Béréziat le 12 décembre, carnaval le 1^{er} avril.

Espaces sans tabac : campagne d'information : campagne d'information auprès des parents (école sans tabac). Depuis le 1^{er} juillet 2025, il est interdit de fumer devant le portail de l'école. Des affiches seront apposées prochainement et les parents informés.

Repas communal et du CCAS : organisation : préparation du repas communal samedi 4 octobre matin à 10 heures / le repas du CCAS se tiendra le 22 novembre 2025.

Octobre rose : mise en place des outils de communication (Valérie Casanova en lien avec Thérèse Romieu).

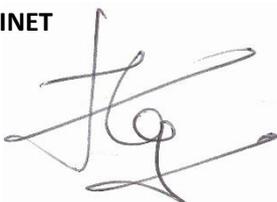
Schéma communal défense incendie : le maire a présenté le schéma communal de défense incendie de Marsonnas afin de planifier les équipements de complément ou de renforcement de la défense extérieure contre l'incendie à prévoir dans les années à venir.

Dates à retenir : réunion INTERRA le 17/09 à 16h, bornage du parking le 23/09 à 9h, SIEA éclairage public le 24/09 à 10h

Prochaines dates de réunion du conseil municipal : Jeudi 9 octobre 2025 – Mardi 18 novembre – Lundi 15 décembre

Fin de la séance à 23h

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guy ANTOINET



La secrétaire de séance,
Florine VERNOUX

